
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les cantons conservent la régale du sel

24 janvier 2007 --- Les directeurs cantonaux des finances restent attachés à la régale du sel. C'est ce qu'ils ont décidé à l'unanimité le 19 janvier 07 lors de la conférence des directeurs des finances. Les droits de régale sur le sel sont perçus par les Salines suisses du Rhin et la Saline de Bex sur mandat des cantons. Les directeurs des finances justifient leur décision par le fait que les cantons, en réduisant les droits de régale de 50 francs à 1 franc par tonne de sel de déneigement à compter du 1^{er} avril 2007, ont répondu à la demande des villes et des communes. Les cantons renoncent ainsi à des recettes fiscales pouvant atteindre 15 millions de francs par an.

Les directeurs des finances veulent avant tout garantir la sécurité d'approvisionnement en sel de déneigement et sa rentabilité économique, non seulement pour les villes et les agglomérations facilement accessibles, mais aussi et surtout pour les régions topographiquement désavantagées du pays. La chaîne de services «Service d'hiver Suisse» assure la solidarité avec les régions isolées du pays pour les coûts de transport sur rail et sur route. Tandis qu'en plaine les forfaits de transport prélevés couvrent les coûts, dans les régions montagneuses, les coûts effectifs d'approvisionnement sont nettement plus élevés. La solidarité intercantonale avec les régions difficiles d'accès est à l'origine de la convention sur la vente du sel de 1973.

Au cours des dernières années, les Salines suisses du Rhin et la Saline de Bex ont fortement investi dans la modernisation des installations d'extraction du sel et de stockage du sel. Si ces investissements devaient être amortis plus rapidement que prévu en raison d'une suppression de la régale du sel, cela équivaldrait à une destruction de leur valeur et à un gaspillage de l'argent des impôts. Les cantons devraient alors compenser les pertes financières par d'autres recettes.

Les Salines suisses du Rhin réunies sont détenues par les cantons (sauf Vaud), la Principauté du Liechtenstein et Südsalz GmbH, Munich. Elles produisent quelque 500 000 tonnes de sel raffiné sur les deux salines de Schweizerhalle BL et Riburg AG. La Saline de Bex appartient majoritairement au canton de Vaud et produit environ 35 000 tonnes de sel raffiné chaque année.

Pour tout renseignement:

Dr Eveline Widmer-Schlumpf, présidente de la CDF (tél. 081 257 32 01)
Peter Schönenberger, directeur des finances du canton de St-Gall et président du Conseil d'administration des Salines du Rhin (tél. 071 229 32 86)